

CONSEIL MUNICIPAL

23 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le 23 janvier, le Conseil Municipal de Fougeré, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CHABOT, Maire de Fougeré.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2020

Etaient présents : Mmes et MM. Jean-Marie CHABOT, Françoise FRAPPIER, Michel TOURANCHEAU, Isabelle SERIN, Manuel GUIBERT, Marcel MENANTEAU, Dominique HERBRETEAU, Jean-Claude HERBRETEAU, Alix ROBET, Edwige CHAMPIN, Nadine DELAUNAY, Ludovic BOUNAUDET, Yann BIRONNEAU, Elise GUILLET.

Secrétaire de séance : Edwige CHAMPIN

Affiché et transmis au contrôle de légalité le 24/01/2020

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion précédente

**PRESTATION DE SERVICE CONTRAT « ENFANCE JEUNESSE » (PSEJ) VERSEE PAR LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA VENDEE DANS LE CADRE DU CEJ
REVERSEMENT A LA COMMUNE DE THORIGNY (2020-01-01)**

Compte tenu de la fréquentation par les enfants de chaque commune, il s'avère que le nombre d'heures pour la commune de Fougeré a représenté 65.71% et le nombre d'heures pour la commune de Thorigny 34.29%, au titre de l'exercice 2018.

La prestation versée s'élevant à 29 255.69 €, le montant à verser à la commune de Thorigny s'élève à $29\,255.69\text{€} \times 34.29\% = 10\,031.78\text{€}$.

Au vu du budget 2018 réalisé, la commune de Fougeré est redevable de 3 174.07 € envers la commune de Thorigny.

La commune de Fougeré doit donc verser à la commune de Thorigny la somme de $10\,031.78\text{€} + 3\,174.07\text{€} = 13\,205.85\text{€}$ arrondi à 13 206€

Après avoir pris connaissance de ces montants et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable au versement de 13 206 € à la commune de Thorigny.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2019-2022 (2020-01-02)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2019-2022,
- **APPROUVE** les termes de la Convention d'objectifs et de financement du CEJ 2019-2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à la présente délibération.

~~~~~

**REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DITE PRESTATION DE SERVICE CONTRAT « ENFANCE JEUNESSE » (PSEJ) VERSEE PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA VENDEE DANS LE CADRE DU CEJ 2019-2022**

**CONVENTION 2019-2022 AVEC LA COMMUNE DE THORIGNY (2020-01-03)**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la signature d'une convention avec la commune de Thorigny pour le reversement de la subvention dite Prestation de service contrat « enfance jeunesse » (Psej) versée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée dans le cadre du CEJ 2019-2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à la présente délibération.

~~~~~

MARCHE DE TRIAGE ET DE CONCASSAGE DE MATERIAUX DE REMBLAIEMENT (2020-01-04)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- **RETENIR** la proposition de la SARL DAVIEAU basée à Bournezeau, la mieux-disante, pour les travaux de triage et de concassage de matériaux de remblaiement pour un montant de 3 648,00 € HT
- **AUTORISER** M. le Maire à signer le devis correspondant.

~~~~~

**Arrivée de Yann BIRONNEAU à 18h48**

~~~~~

MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE RELATIVE A L'OCCUPATION DU PARKING DE LA SALLE POLYVALENTE EN VUE DE LA REALISATION D'UNE ACTIVITE ECONOMIQUE REpondant A DES ENJEUX DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE - OMBRIERE(2020-01-05)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une manifestation d'intérêt spontanée relative à l'occupation du parking de la salle polyvalente dépendant du domaine public en vue de la réalisation d'une activité économique répondant aux enjeux de la transition énergétique.

La société VENDEE OMBRIERES née de l'association de la société VENDEE ENERGIE et de la société SEE YOU SUN a en effet déposé un dossier qui a pour but de manifester son intérêt à occuper temporairement le parking précité appartenant à la commune sis rue des primevères afin d'installer et d'exploiter une ombrière photovoltaïque permettant la production d'énergie renouvelable photovoltaïque et offrant la possibilité d'installer des bornes de recharges pour véhicules électriques.

VENDEE OMBRIERES propose de réaliser les travaux inhérents à la réalisation du bâtiment, à maintenir son bon état d'entretien, de sécurité et de propreté, de faire son affaire personnelle de son exploitation.

COMMUNE DE FOUGERÉ
CONSEIL MUNICIPAL DU 23/01/2020

Dans ce cadre, M. le Maire explique que, conformément aux articles L2122-1 et L2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, une publicité suffisante pour s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente doit être effectuée avant de pouvoir retenir une candidature pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité :

- **UN AVIS FAVORABLE** au projet d'installation d'une ombrière sur le domaine public communal au niveau du parking de la salle polyvalente.

~~~~~

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas se prononcer sur les sujets suivants :

**TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE**

- Délibération pour attribuer le marché de diagnostic de l'église Notre Dame de l'Assomption.
- Conseil Départemental de la Vendée, programme de « restauration du patrimoine immobilier non protégé »: Demande de subvention pour le diagnostic de l'église Notre Dame de l'Assomption.

Ces dossiers seront revus lors d'un prochain conseil municipal.

**INFOS DIVERSES**

- Affaires générales:
  - Point service restauration scolaire et accueil de loisirs.
  - Compte rendu de la commission urbanisme, bâtiments et environnement.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h10

~~~~~

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits